

D2024-013

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.*

Date de convocation : 5 mars 2024

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, BIGOURET-DENAES Christine, AUBAGNAC Michel, GAZET André, COQUEL Isabelle, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, CELSE Jean-Louis, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Véréne, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Procurations : M. Alain DOCHEZ à M. André GAZET

Mme Marie-Anne JARLIER à Mme Christine BIGOURET-DENAES

Mme Annie CHAUMETON à M. Marcel ALEDO

Mme Géraldine MINGUET à M. Jean-Louis CELSE

Mme Virginie MICHEL à M. Stéphane CURNOL

Mme Delphine LINGEMANN à M. Jean-Pierre LUNOT

M. Bruno TIRADON à M. Michel AUBAGNAC

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 27 dont 7 procurations

*Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

**OBJET : Cession d'un bien au 3 rue du Souvenir**

Rapporteur: M. André GAZET, 6ème adjoint

D2024-013

La SASU GB CONCEPT, représentée par Monsieur BALMET Grégory, a produit une offre d'achat pour l'immeuble situé au 3, rue du Souvenir cadastré section AK n°23, propriété de la Commune, qui constitue l'ancienne école de musique.

**VU** le Code Général Des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2241-1,  
**VU** l'offre d'achat de la SASU GB CONCEPT représentée par Monsieur BALMET Grégory au prix de 157000 Euros,

**VU** la délibération de désaffectation du bien n°2022-055 en date du 20 juillet 2022,

**VU** l'estimation des domaines dans le cadre du projet de vente précédent sur ce bien en date du 15 avril 2022, réactualisée le 21 septembre 2023, estimant le prix de vente du bien pour un montant de 157 000€,

**VU** l'absence d'avis, à ce jour, du service des domaines suite à leur consultation en date du 21 novembre 2023 sur la cession de ce bien qui permet donc de donner suite à l'opération,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (2 votes contre : MM. BERNETTE et MERCIER, une abstention : M. JOUFFRET) :**

- *d'autoriser la cession du bien au 3, rue du Souvenir cadastré section AK n°23 correspondant à l'ancienne école de musique à la SASU GB CONCEPT représentée par Monsieur BALMET Grégory au prix de 157 000€,*
- *de préciser que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur,*
- *de désigner l'Office Notarial de Maître Frédéric MARTIN, Notaire, domicilié au 33, rue Morel Ladeuil 63000 Clermont-Ferrand pour rédiger l'acte afférent à cette cession,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, à entreprendre l'ensemble des démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO

